

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 février 2015

L'an deux mil quinze, le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

Étaient présents : Madame Chantal BUIN, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

Absents excusés : Madame Vanessa DRONNE, Messieurs José HEINTJE et Arnaud PAUMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien RIBOT.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 07 janvier 2015 à l'unanimité.

Délibération accordant une avance de fonctionnement au Sivos avant le vote du budget

Monsieur le maire informe les élus que le Sivos de l'Étangsort a besoin d'une avance de fonctionnement, avant le vote du budget communal 2015, pour régler ses factures de début d'année, soit un montant de 12000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer cette avance de fonctionnement de 12000 € au Sivos de l'Étangsort avant que le budget de la commune ne soit voté.

Approbation des statuts de l'association Comice intercommunal du Pays bilurien

Une nouvelle association, régie par la loi de 1901, a été créée pour organiser le comice agricole annuel et les diverses manifestations s'y rapportant. Intitulée Comice intercommunal du Pays bilurien, elle a son siège social à la mairie de Bouloire.

Maryline LAUDE est élue présidente ; Alain CHEVEREAU, Roger LECOMTE et Daniel FROGER, vice-présidents ; Jocelyne ANGERS et Christelle MONCHÂTRE, secrétaires ; Jacky MÉDARD, trésorier et Christian MONCHÂTRE trésorier-adjoint. Les membres de l'association sont de droit les maires des huit communes adhérentes (Bouloire, Coudrecieux, Maisoncelles, Saint-Mars-de-Locquenay, Saint-Michel-de-Chavaignes, Thorigné-sur-Dué,

Tresson et Volnay) ainsi que les agriculteurs, commerçants et exposants. Chaque commune verse une subvention dont le montant est calculé sur le nombre d'habitants.

L'association est régie par un conseil d'administration élu pour trois ans par l'assemblée générale tandis que le bureau est constitué de membres élus dans le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent à l'unanimité les statuts de l'association Comice intercommunal du Pays bilurien.

Demande d'une subvention pour la création de toilettes publiques au square Abbot

Le conseil municipal fait le choix de démolir les toilettes publiques en très mauvais état adossées à l'église et de créer de nouveaux sanitaires dans une partie du bâtiment public face à l'atelier communal, au square Abott.

L'arrière du bâtiment sera conservé par la commune pour la création d'un vestiaire et de sanitaires à l'usage de l'agent technique avec une partie rangement. L'avant du bâtiment sera aménagé en toilettes publiques.

Pour cela, la municipalité souhaite demander une subvention dans le cadre de la dotation de base de la convention de développement local signée entre la communauté de communes du Pays bilurien et le conseil général.

Le projet dont le coût prévisionnel est de 25 561,36 €HT pourrait être financé à hauteur de 21 % par cette dotation de base soit 5364,19 €

L'ensemble des élus présents approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du conseil général et approuve le plan de financement du projet.

DÉPENSES

RECETTES

<i>Nature de l'opération</i>	<i>Coûts prévisionnels</i>	<i>Partenaires financiers</i>	<i>Montants prévisionnels</i>	<i>Taux</i>
Création de toilettes publiques et de sanitaires pour l'agent technique	25 561,36 €	Conseil général	5 364,19 €	21 %
		Maître d'ouvrage	20 197,17 €	79 %
TOTAL	25 561,36 €	TOTAL	25 561,36 €	100 %

Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du bourg

Pour lancer le projet d'aménagement du bourg, la municipalité, comme cela lui a été rappelé par les services de la préfecture, doit s'appuyer sur une étude préliminaire. Cette étape inclut la rédaction de l'appel d'offres qui permettra aux candidats à la maîtrise d'œuvre de se faire connaître dans un second temps.

Il est précisé que le bureau chargé de l'étude préliminaire ne peut pas être candidat à l'appel d'offres.

Le plus simple semble de confier cette étude préliminaire à l'Agence des territoires de la Sarthe (Atesart), dont la commune de Tresson est adhérente.

Il se trouve que le conseil municipal s'était déjà rapprochée de l'Atesart en juillet 2014 afin d'en savoir plus sur une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement du bourg.

À l'époque, la proposition de l'Atesart s'était établie en trois phases – diagnostic, étude de faisabilité et restitution de l'étude au maître d'ouvrage – pour un montant de 4994,25 €HT.

Après en avoir délibéré, les élus présents votent à l'unanimité pour une telle proposition de l'Atesart, sous réserve qu'elle soit toujours valable, pour un montant de 4991,25 €HT.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ce projet.

Informations sur l'abaissement de la vitesse en entrée de bourg sur la RD 34

En novembre 2014, la municipalité avait adressé au service infrastructures du conseil général un dossier pour demander que la vitesse limite autorisée soit diminuée avant l'entrée de bourg sur la route départementale 34 venant de Saint-Georges-de-La-Couée.

Les riverains avaient signé une pétition pour réclamer cette nouvelle limitation. Déjà en 2009, une demande similaire avait été formulée sans résultat.

À ce jour, la commune reste sans réponse. Les élus proposent qu'une copie du dossier soit transférée à Sophie DESTOUCHES, interlocutrice locale de l'Agence technique départementale.

Par ailleurs, les élus solliciteront de la préfecture le prêt, pendant un mois, d'un radar dit pédagogique à installer le long de la RD 34 à des fins de sensibilisation.

Proposition de devis pour la mise en sécurité de la charpente du beffroi accueillant la cloche de l'église

L'entreprise GOUGEON, qui a en charge l'entretien de l'horloge de l'église, propose de remplacer le moteur qui actionne l'appareil de mise en volée de la cloche par un système plus souple d'entraînement par induction. Cela éliminerait les efforts trop importants qui s'exercent aujourd'hui sur la charpente du beffroi.

Le devis s'élève à 2350 €HT avec une option pour la mise en conformité du coffret de sécurité pour un montant de 540 €HT.

L'entreprise propose également le remplacement du battant usé qui détériore la cloche. La proposition est de remplacer cette pièce de facture industrielle par un battant Bollée de haute qualité pour un montant de 654 €HT pose comprise.

Après discussion, les élus préfèrent prendre le temps de la réflexion et remettent la décision à une prochaine séance. La municipalité se renseignera auprès de la Drac (Direction régionale des Affaires culturelles) et du conseil général pour connaître les aides éventuelles.

Approbation du devis pour l'animation d'un atelier d'écriture à la bibliothèque

Afin de concrétiser une animation nommée *Portraits croisés* en partenariat avec la bibliothèque de Coudrecieux et la compagnie Jamais 203, la commune de Tresson envisage de mettre en place un atelier d'écriture à la bibliothèque.

L'association l'Arbre à Plumes propose l'intervention d'une personne sur deux séances de 2h30 chacune pour un montant de 414 € net avec 15 € d'adhésion à l'association, soit un montant total de 429 €

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent le devis de l'association l'arbre à Plumes pour un montant de 429 € net.

Le montant global du projet *Portraits croisés* s'élève à 570 € répartis comme suit.

Objet	Dépenses	Recettes	Observations
Communication	50 €	Communes Coudrecieux-Tresson	350 € soit 175 € chacune
Association l'Arbre à plumes atelier d'écriture	414 €	Conseil général BDS	220 €
Adhésion à l'association	15 €		
Tirage des photos	70 €		
Impression des textes	21 €		
Total	570 €	Total	570 €

La commune de Coudrecieux s'engage à verser la moitié du montant puisque l'animation est conjointe, une convention entre les deux communes sera signée.

Enfin, une demande de subvention a été adressée à la Bibliothèque départementale de la Sarthe (BDS) pour la création de l'atelier d'écriture.

Vote des subventions aux différentes associations et organismes pour l'année 2015

Un courrier avait été adressé aux associations communales afin qu'elles transmettent leur bilan financier 2014 en mairie. Seules deux réponses sont parvenues en mairie.

Les élus décident de ne pas voter les subventions et de relancer les associations afin qu'elles adressent une demande de subvention dûment remplie avant la prochaine réunion du conseil municipal.

Point sur la mise en vente de la maison léguée par Madame Basly à la commune

La maison située au 18, rue des Rosiers a été léguée à la commune par la propriétaire, Madame BASLY en 2012.

Après visite des lieux, les élus pensent qu'il est plus raisonnable de vendre ce bien sur lequel aucune réserve particulière n'a été mentionnée lors du legs. Ce bâtiment est en mauvais état et la commune n'a pas les finances pour le restaurer, d'autant qu'aucun projet n'a été émis le concernant.

Outre l'estimation réalisée au moment de l'acte, les élus souhaitent que France Domaine valorise également le bien. Cette demande sera faite avant de procéder aux diagnostics obligatoires pour toute vente d'un immeuble.

Rachat d'un matériel de sonorisation suite au vol à la salle Vauguélange

Certains élus pensent qu'il est nécessaire de racheter un matériel de sonorisation pour la salle Vauguélange. L'équipement a été volé lors de l'effraction d'avril 2014. Seules les enceintes fixées au mur sont restées.

L'assurance a remboursé le préjudice à hauteur de 842 € en prenant en compte la vétusté du matériel acheté en 2008.

Luis POUPON se renseignera auprès de la société Watt Sono afin de connaître le genre de matériel proposé et le coût d'un éventuel achat.

Questions diverses :

Arrêté de battue régulant la prolifération des pigeons dans le bourg

Monsieur le Maire a pris un arrêté portant autorisation d'une battue aux pigeons afin de limiter ces volatiles présents en grand nombre dans le bourg.

La date retenue est le mardi 10 février 2015, de 9h à 17h. Les chasseurs seront répartis en sorties de bourg sous la responsabilité de Michel JANVIER, président de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

La population sera informée par voie d'affichage.

Proposition d'une palissade pour cacher les conteneurs face au lotissement des Lilas

Les personnes qui entrent à Tresson par la route de Saint-Georges-de-La-Couée découvrent en premier lieu les conteneurs du Smirgeomes. Il est proposé d'installer une rangée de palissades en bois pour améliorer la vue.

Après discussion, les élus pensent qu'il est préférable de se renseigner auprès du Smirgeomes pour savoir ce qu'il est possible de faire sans entraver l'accès aux conteneurs.

Achat de détecteurs de fumée pour les bâtiments communaux

Par arrêté ministériel, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée de norme NF à partir du 8 mars 2015. La municipalité est tenue d'équiper les logements dont elle est propriétaire.

Certains élus demandent que Stéphanie VAUCEL, interlocutrice de Groupama auprès de la commune, soit interrogée sur l'éventualité d'obtenir des appareils gracieusement auprès de la compagnie d'assurance.

Bilan de la campagne d'élagage,

L'élagage annuel a été réalisé dans la première quinzaine de janvier par l'entreprise CHÉRON. Selon les remontées, la population est dans l'ensemble satisfaite.

Quelques chemins plus étroits n'étaient pas accessibles aux engins. L'agent technique passera la débroussailleuse au printemps.

Réaménagement de l'évacuation d'eau dans le chemin de randonnée par Claude FROGER

Après sa rencontre avec les élus, Claude FROGER, propriétaire du déversoir qui se jette dans le chemin de randonnée rejoignant la Tabellierie a fait savoir qu'il entamerait les travaux nécessaires à la remise en état du chemin et qu'il modifierait l'écoulement courant mars.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

R. MASSON, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.